



MUGEPHAR-PS



LA MUTUELLE GÉNÉRALE DES PHARMACIENS ET DES PROFESSIONNELS DE LA SANTE

*la première couverture médicale et sociale
exclusive pour les professionnels de la santé*



une solidarité *mutuelle*

PRESENTATION DE LA MUGEPHAR-PS

La MUGEPHAR-PS est une mutuelle adaptée aux professionnels de la santé. Créée pour vous servir et couvrir à vie les conséquences financières des gros risques, dont les maladies graves et chroniques médicaux et chirurgicaux, maternité et autres auxquelles personne ne peut faire face seul et qui dépassent généralement la capacité financière de chacun de nous.

HISTORIQUE

La MUGEPHAR-PS a été créée à l'initiative du CRPON pour répondre à un besoin spécifique et incessant au terme d'assurance maladie pour les pharmaciens et les professionnels de la santé marocains.

L'autorisation de création de la MUGEPHAR-PS a été obtenue le mois d'août 2005. Plusieurs actions ont été menées depuis pour la mise en œuvre de ce noble projet:

- Élaboration des statuts.
- Réalisation d'une étude de faisabilité en collaboration avec les organismes nationaux spécialisés en la matière.
- Finalisation d'un règlement intérieur sur la base des résultats de cette étude.
- Développement d'un noyau de système d'information.
- Le démarrage effectif de la mutuelle: JANVIER 2006.

NOS VALEURS SOCIALES

Depuis plus de 10ans la MUGEPHAR-PS, s'attache à répondre à vos besoins en matière de couverture médicale dans un esprit confraternel qui privilégie l'efficacité, la convivialité et l'équité dans l'optique de devenir l'appui véritable de vos soucis de santé.

Pour la MUGEPHAR-PS, la confraternité s'appuie principalement sur trois piliers :



LA MUTUELLE

Lorsqu'un confrère rencontre une difficulté particulière, il doit bénéficier d'une assistance qui va au-delà de sa relation contractuelle avec la mutuelle.
« C'est une illustration franche de confraternité, et une mutualisation des risques maladie »



LA FIDÉLITÉ

le confrère doit pouvoir compter sur la performance d'une offre de services de qualité lors des circonstances difficiles.



LA PERFORMANCE

Le confrère doit implicitement disposer de garanties qui s'adaptent aux aléas relatifs à sa santé ainsi que les responsabilités y afférentes, en contrepartie d'une cotisation dont le coût est bien maîtrisé. Il doit pouvoir compter sur une optimisation de son indemnisation.

NOS AVANTAGES

A la différence des assurances privés, la MUGEPHAR-PS n'a pas de but lucratif, l'adhérent devient automatiquement un actionnaire ou associé de cette société mutualiste dès son inscription.

A l'inverse des assurances, la MUGEPHAR-PS n'impose pas de limite d'âge à l'adhérent, mais au contraire, elle continue à prendre en charge ses ayants droits après son décès.

Ayant sous la tutelle et le contrôle du ministre chargé des finances, du ministère chargé de l'emploi et du commissaire aux comptes, qui contrôlent ses activités et ses bilans financiers.

Cette caractéristique lui confère un avantage fiscal très important. En effet, l'adhérent a le droit de déduire la totalité de la prime payée pour la MUGEPHAR-PS de ses charges.

LA CERTIFICATION ISO 9001

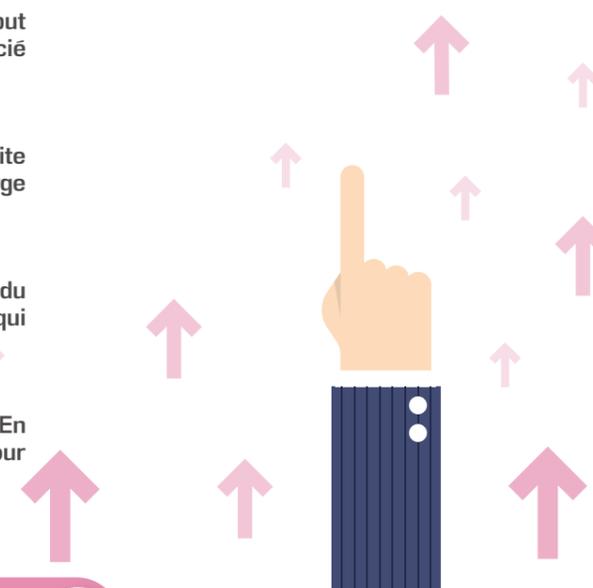
La Mutuelle générale des pharmaciens et des professionnels de la santé est certifiée ISO 9001 version 2008 pour l'ensemble de ses activités depuis Septembre 2016 sous la référence : 9105086987. Cette certification, décernée en 2016 par un organisme de renommée internationale (Le Groupe TÜV Rheinland), sera régulièrement renouvelée tous les trois ans.

Le périmètre de la certification recouvre la totalité des activités de la MUGEPHAR-PS : Activités de Mutuelle, Marketing & commercialisation, Finances & ressources humaines et Activités sociales.



Management System
ISO 9001:2008

www.tuv.com
ID 9105086987



PANIER DES SOINS

Il est entendu que ces couvertures rentrent en vigueur après une période de carence allant de six mois pour les prestations accordées suite à une maladie et 10 mois pour celles liées à la maternité. Elles sont remboursées selon les barèmes et conventions en vigueur à la MUGEPHAR-PS.

LES PATHOLOGIES
LOURDES ET
MALADIES CHRONIQUES

80% avec franchise de
5 000 DH/ An/ Maladie.

HOSPITALISATION
MÉDICALE ET CHIRURGICALE

80% avec franchise de
5 000 DH/ An/ Maladie
au Maroc et à l'étranger.

PRESTATIONS
FORFAITAIRES

Accouchement: 3 000 DH
Césarienne: 5 000 DH
Circoncision: 5 00 DH

Actes de radiologie,
laboratoire, échographie,
endoscopie et autres
actes de même nature

80% avec franchise de
5 000 DH/ An/ Maladie.

POPULATION CIBLE

Les membres participants n'ayant pas adhéré durant la période de tolérance déterminée par le conseil d'administration paient un droit d'admission défini dans le règlement intérieur.



MEDECINS



PHARMACIENS



CHIRURGIENS
DENTISTE



BIOLOGISTES



VETERINAIRES

DROITS D'ADHÉSION



ADULTE

2 000 Dhs/an par bénéficiaire.



Adhérent



Conjoint

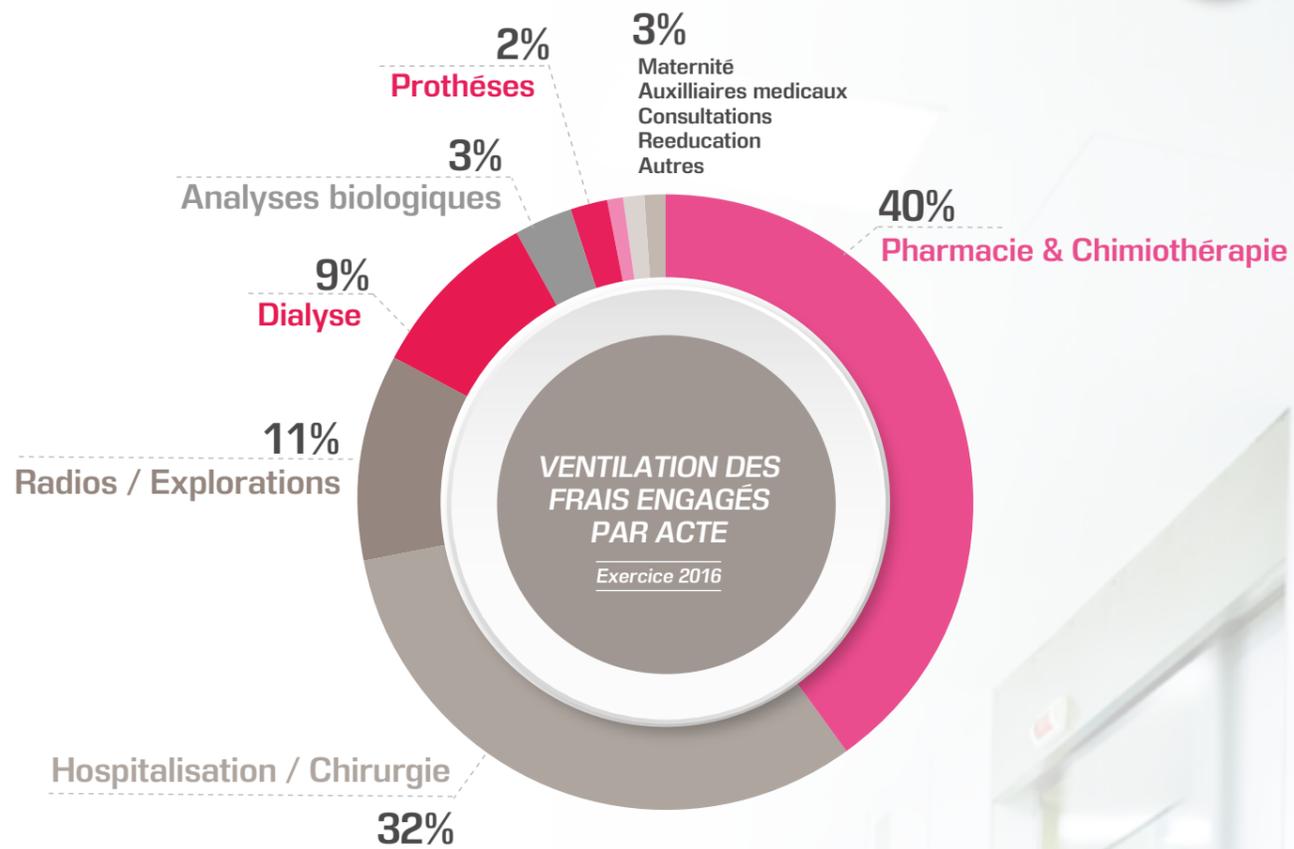


ENFANT

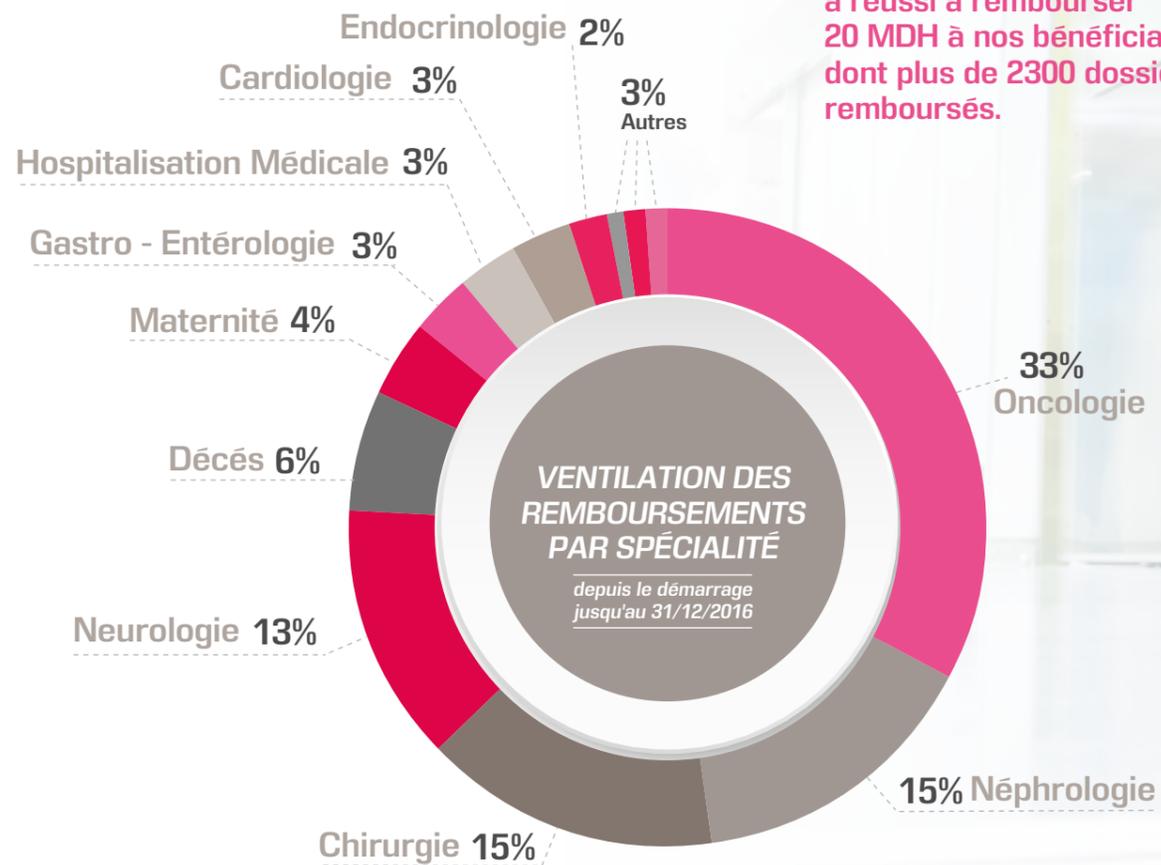
1 000 Dhs /an/par bénéficiaire.



Enfant à charge jusqu'à l'âge de 25 ans



Aujourd'hui, la MUGEPHAR-PS a réussi à rembourser 20 MDH à nos bénéficiaires, dont plus de 2300 dossiers remboursés.





MUGEPHAR-PS

